

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation du 23 juin 2009 de Mmes Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Christophe Buemi, développée le 23 mars 2010, intitulée: «Pour que Radio Cité redevienne une véritable radio associative genevoise».

RÉSUMÉ DE L'INTERPELLATION

(...)

Par exemple, l'émission portugaise «Hora Lusitana», qui existait depuis vingt ans, a été tout simplement supprimée. Pourquoi? Parce qu'on y parlait une langue étrangère alors que c'était un des critères d'obtention de la concession attribuée par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) aux radios associatives.

Parmi d'autres fonctionnements salariaux troubles, on relève des contrats de travail censés respecter la convention collective de travail en vigueur et qui ne la respectaient pas. Sept collaborateurs sont licenciés avant Noël 2008. A la suite de quoi, au début de 2009, quatre autres collaborateurs sont à leur tour également licenciés.

(...)

En conséquence, une plainte a été déposée par Comedia auprès de l'OFCOM. Ce dernier dénonçait «une gestion calamiteuse des ressources humaines ainsi qu'une dérive commerciale des programmes», le but étant toujours de voir si Radio Cité respectait l'esprit de sa concession.

(...)

C'est pourquoi nous prions aujourd'hui le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'être mis au courant des résultats de l'analyse de l'OFCOM et de faire en sorte que Radio Cité respecte désormais sa concession.

Et, apprenant également qu'un nouveau directeur a été nommé récemment, nous aimerions connaître les futures intentions de la direction de Radio Cité.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat pour lui demander la transmission des résultats de l'analyse de l'OFCOM relative à Radio Cité et consécutive à une plainte du syndicat Comedia.

Il ne manquera pas de tenir informé le Conseil municipal de la suite qui sera donnée à sa requête.

Pour le surplus, il n'appartient pas à une collectivité publique d'interpeller un diffuseur privé au bénéfice d'une concession afin de connaître ses intentions.

Au nom du Conseil administratif
Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 12 mai 2010.